

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1862.

Rapport fait par M. le Comte Maurice de Robiano, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la demande de grande Naturalisation du sieur Charles-Adolphe-Narcisse Mayaudon, de- meurant à Saint-Hubert (Luxembourg).

(Voir le N^o 219 de la Chambre des Représentants, session 1861-1862.)

Présents : MM. D'OMALIUS D'HALLOY, Président ; T'KINT DE ROODENBEKE DE
NAEYER ; le Comte MAURICE DE ROBIANO et VAN SCHOOR.

MESSIEURS,

Le sieur Mayaudon, Charles-Adolphe Narcisse, né le 24 octobre 1828, à Virton, province de Luxembourg, demande la grande naturalisation.

Le père du pétitionnaire est Belge et fonctionnaire de l'État, aujourd'hui retraité.

Après avoir été lui-même employé plusieurs années avec avancement successif par le Département des Finances, le sieur Mayaudon, déjà marié, partit et s'engagea à Metz le 23 octobre 1860, pour servir dans le 2^e régiment étranger alors en Afrique : sa conduite y fut très-bonne et il y obtint le grade de caporal.

Congédié le 1^{er} mars 1862, il revint dans sa patrie, et il désire recouvrer sa nationalité.

Le sieur Mayaudon a perdu la qualité de Belge pour avoir sans autorisation pris du service militaire à l'étranger. D'après le § 2 de l'article 2 de la loi du 27 septembre 1835, il peut obtenir la grande naturalisation, et il s'engage à payer les droits d'enregistrement.

Le pétitionnaire appartient à une famille honorable, et toutes les autorités donnent sur lui les meilleurs renseignements.

La Chambre des Représentants a accueilli sa demande dans la séance du 25 novembre 1862, en lui accordant 51 suffrages contre 9.

Votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer d'émettre également un vote favorable à la demande du sieur Mayaudon.

Le Président,
J.-J. D'OMALIUS.

Le Rapporteur,
Comte MAURICE DE ROBIANO.